

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions de vente et les accepte.

1. PRIX

Nos prix sont donnés qu'à titre indicatif sans engagement de notre part. Nos factures sont établies sur la base des cours en vigueur le jour de la mise à disposition ou de l'expédition

2. DELAIS

Les délais sont observés dans la limite du possible. Sauf convention contraire, formellement stipulée dans la commande et acceptée expressément par écrit, aucune pénalité ne pourra nous être réclamée en cas de retard.

Les délais convenus seront prolongés en cas d'arrêt total ou partiel de nos ateliers pour grève, incendie, inondations, difficultés de transport, accidents de fabrication, manque de matières premières par suite de carence de nos fournisseurs ou toute autre cause considérée comme cas de force majeure.

3. TRANSPORT

La marchandise voyage toujours aux risques et périls de l'acheteur quelles que soient les conditions de vente, le mode de transport et les modalités de l'expédition, en particulier en cas de vente franco. Il appartient à notre clientèle de garantir ses droits vis-à-vis des transporteurs si elle estime devoir le faire notamment en exigeant le pesage et en se conformant aux dispositions de l'articles 105 du code du commerce.

4. GARANTIE

En ce qui concerne les quantités livrées, les réclamations ne pourraient être examinées que si elles sont présentées dans un délai de 15 jours après réception de l'envoi. Notre responsabilité est strictement limitée au remplacement pur et simple, et nombre pour nombre, des pièces reconnues défectueuses et retrouvées franco en nos usines, dans un délai d'un mois à dater de l'arrivée des produits chez le client, sans que nous ayons à supporter d'autres frais quels qu'ils soient. Le client assume l'entière responsabilité du choix des matériaux proposés par Isovolta France lors de l'envoi des offres de prix. Il est de la responsabilité du client de s'assurer que le choix des matériaux proposés par Isovolta est conforme au cahier des charges défini par le client.

Les renseignements fournis d'une façon directe par Isovolta France sur l'emploi des matériaux proposés ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'engage aucunement la responsabilité d'Isovolta France.

L'acceptation des critères de l'offre de prix émise par Isovolta France (référence matériau, déviations techniques,

délai ainsi que toute remarque indiquée sur l'offre) ne peut en aucun cas se traduire par un transfert de responsabilité du client à Isovolta.

5. RETOURS

Lorsque nous accepterons des retours de marchandises, nous ne pourrions établir un avoir que si elles sont parvenues en bon état, sans avoir été utilisées et après vérification et acceptation par nous dans nos magasins.

6 PAIEMENT

La marchandise est réputée payable à Chalette-sur-Loing. La livraison franco, nos traites ou l'acceptation de règlement n'opère ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Nous nous réservons le droit, en cours d'exécution d'une commande, de demander, le cas échéant, les garanties de paiement que nous jugerons nécessaires et à défaut desquelles le contrat pourra être résilié et annulé sans mise en demeure, sommation ou résiliation par justice, sur simple lettre recommandée ou non, et, sans indemnité. Nous aurons le même droit si l'acheteur fait défaut de paiement à une seule des échéances et dans ce dernier cas, les créances à terme deviendront immédiatement exigibles.

En cas de retard de paiement à l'échéance, des intérêts de retard seront facturés. Si le recouvrement d'une somme due a nécessité l'intervention d'un service contentieux, le montant alors réclamé sera majoré des frais et honoraires de ce service.

7. RESERVE DE PROPRIETE

En cas de défaut de paiement d'une fraction ou de la totalité de notre créance, nous nous réservons le droit de reprendre les marchandises à titre de propriétaire, sans abandon d'une action éventuelle en dommages et intérêts.

8. ASSURANCE DU PERSONNEL

En cas d'accident survenant à quelque moment et pour quelques cause que ce soit, la responsabilité du vendeur est strictement limitée à son personnel propre et à sa fourniture.

9. CONTESTATION

De convention expresse, le Tribunal de Montargis est seul compétent, même en cas de demande d'incident ou en garantie comme dans le cas de pluralité de défendeurs.

Toutes les clauses précisées dans les lettres ou bons de commande de nos clients, et contraires aux clauses ci-dessus, ne peuvent nous être imputées si elles n'ont pas fait l'objet d'un accord préalable par écrit de notre part.

ISOVOLTA FRANCE SAS

- BROGNARD | 253 Allée Adolphe Kégresse 25600 BROGNARD – France Tel: 03 81 31 27 00 | Fax: 03 81 31 27 01 |

RCS: Belfort: 493 774 186 | Siret: 493 744 186 00032 | TVA: FR68 493 77 186

- CHALETTE SUR LOING | 1 Rue Gay-Lussac 45120 Chalette-sur-Loing – France Tel: 02 38 85 80 80 | Fax: 02 38 98 35 25

RCS: Orleans 493 774 186 | Siret: 493 744 186 00024 | TVA: FR68 493 77 186

Version: 1.2019

Page 1 of 1